

# ATTESTATION MEDICALE

dans le cadre de la détention d'une arme à feu soumise à autorisation

Base légale

Loi du 08.06.2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, art. 11,§3,6°.  
Cirulaire du 25.10.2011 relative à l'application de la législation sur les armes.

Le/la soussigné(e), ....., docteur en médecine,  
confirme après l'avoir interrogé et examiné, que le/la dénommé(e)

Nom .....

Prénom .....

Né(e) à ..... Le .....

Résidant

Commune ..... Code postal .....

Adresse ..... N° ..... Boîte .....

Est **physiquement et mentalement** apte à la manipulation d'une arme sans danger pour  
lui/elle-même ou pour autrui.

Fait à ..... Le .....

Le médecin,

Signature et cachet

Le service Weapons & Explosives est joignable par téléphone chaque jour ouvrable de 9h à 12h  
et il est accessible uniquement sur rendez-vous le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 12h.  
De dienst Weapons & Explosives is elk werkdag telefonisch bereikbaar van 9u tot 12u  
en is enkel toegankelijk op afspraak op dinsdag van 14u tot 16u en donderdag van 9u tot 12u.